**DECISION DU MAIRE**

**MDE-2025-05**

**Décision du Maire concernant le pouvoir de veto sur les règlements municipaux**

En vertu des articles 284.11 la partie VI.1 de la *Loi de 2001 sur les municipalités,* relatif au pouvoir de veto sur les règlements municipaux adoptés en vertu de :

* La *Loi de 2001 sur les municipalités* et ses règlements, à l’exception de toute section prescrite; et
* La *Loi sur l’aménagement du territoire* et ses règlements, à l’exception de toute section prescrite; et
* Toute autre loi ou règlement prescrit ou toute section prescrite d’une loi ou d’un règlement.

Le Maire prend la décision suivante :

1. Renoncer à son droit de veto sur les règlements municipaux.

La présente décision entre en vigueur le 23 juin 2025.

*Document original signé par le Maire Robert Lefebvre*

Robert Lefebvre, Maire

Daté le 23 juin 2025